

Envoyé en préfecture le 01/12/2022 Reçu en préfecture le 01/12/2022

Publié le

ID: 093-229300082-20221201-2022_12_01_033-DE

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 1 décembre 2022

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Youssouf, M. Constant, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, Mme Lecroq, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, M. Monany, Mme Choulet, Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS:

Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Denis

M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Lecroq

Mme Dellac donnant pouvoir à M. Blanchet

M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi

M. Dallier donnant pouvoir à M. Martin P-Y

M. Cranoly donnant pouvoir à M. Bluteau

Mme Maroun donnant pouvoir à Mme Ségura

Mme Paul donnant pouvoir à Mme Choulet

ÉTAIENT ABSENTS:

M. Duprey, M. Martin S.





Délibération n° 18-03 du 1 décembre 2022

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE LA SAISON 2022-2023 OU AU TITRE DE 2022 AUX PROJETS DE TERRITOIRE - CONVENTIONS ET AVENANTS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu les conventions avec les comités départementaux de tennis, karaté, badminton et rugby approuvées par sa délibération n° 18-5 du 9 décembre 2021,

Vu la convention avec le comité départemental de gymnastique approuvée par sa délibération n° 18-3 du 14 avril 2022,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE pour la saison sportive 2022-2023 au titre de leur activité respective, les subventions de fonctionnement aux associations suivantes :
 - 55 000 euros aux Amis gymnastes d'Aulnay-sous-Bois,
 - 81 000 euros à Noisy-le-Grand gymnastique,
 - 50 000 euros à l' Acro tramp de Sevran 93,
 - 132 310 euros au Comité départemental de tennis,
 - 21 520 euros à l'Association sportive de Bondy section tennis,
 - 72 670 euros au Blanc-Mesnil Sport Tennis,
 - 37 150 euros au Tennis club de Villemomble,
 - 22 280 euros à Montfermeil Tennis 93,
 - 23 070 euros au Tennis club Tremblaysien,
 - 82 500 euros au Red Star club Montreuillois section Judo,
 - 70 000 euros à l'Étoile sportive de Blanc-Mesnil judo,
 - 25 000 au Comité départemental de karaté,



Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022

Publié le

ID: 093-229300082-20221201-2022_12_01_033-DE

- 15 000 au Karaté club de Villepinte et omnisports,
- 25 000 euros au Comité départemental de badminton,
- 173 000 euros dont 70 000 euros pour la gestion et l'animation du stade Raoul Montbrand à Pantin au Comité départemental de rugby,
- 140 000 euros au Rugby club de Drancy,
- 110 000 euros au Saint-Denis union sport section rugby,
- ALLOUE les subventions de fonctionnement suivantes aux associations au titre de leur activité respective au titre de 2022 :
 - 60 000 euros au Club nautique de Livry-Gargan,
 - 170 000 euros au Club nautique de Noisy-le-Sec,
 - 36 500 euros au Comité départemental de gymnastique,
 - 35 000 euros au Club de badminton d'Aulnay-sous-Bois,
 - 250 000 euros à l' AC Bobigny 93 rugby ;
- APPROUVE les conventions, dont les projets sont ci-annexés, à conclure avec les associations suivantes :
 - Les amis gymnastes d'Aulnay-sous-Bois,
 - Noisy-le-Grand gymnastique,
 - Acro tramp Sevran 93,
 - Association sportive de Bondy-section tennis,
 - · Le Blanc-Mesnil sport- section tennis,
 - Tennis club de Villemomble,
 - Montfermeil tennis 93,
 - Tennis club tremblaysien,
 - Red-star club Montreuillois section judo,
 - Étoile sportive de Blanc-Mesnil judo,
 - Karaté club de Villepinte et omnisports,
 - · Club de badminton d'Aulnay-sous-Bois,
 - AC Bobigny 93 Rugby,
 - Rugby Club de Drancy,
 - · Saint-Denis union sport (SDUS) section rugby,
 - Club nautique de Livry-Gargan,
 - Club nautique de Noisy-le-Sec ;
- APPROUVE les avenants, dont les projets sont ci-annexés à conclure, avec les associations suivantes :
 - Comité départemental de gymnastique,
 - Comité départemental de tennis,
 - Comité départemental de karaté ;
 - Comité départemental de badminton ;

Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022

Publié le



ID: 093-229300082-20221201-2022_12_01_033-DE

- · Comité départemental de rugby ;
- APPROUVE la convention dont le projet est ci-annexé, relative à la gestion et à l'animation du stade Raoul Montbrand à conclure avec le Comité départemental de rugby ;
- AUTORISE M. le président du Conseil départemental à signer lesdites conventions et lesdits avenants au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental, et par délégation,

Adopté à l'unanimité : 🗸	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.